

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

**VILLE d'HAZEBROUCK**

**OBJET**

**N°2022/179**

**DOMAINE ET PATRIMOINE (3.3)**

**Bail d'occupation du domaine public  
entre la Régie Municipale des Eaux de la  
Ville d'Hazebrouck et la société  
ON TOWER FRANCE - avenant n°2**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221214-2022\_\_179-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

**des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27    Absents ayant donné pouvoir : 7    Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme  
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme  
SCHERRIER  
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,  
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme  
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

|                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| Mme FLORQUIN-BLONDEL | qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL |
| Mme ANDRE            | qui a donné pouvoir à Mme BRISBART    |
| M. Philippe DUHAMEL  | qui a donné pouvoir à M. GRIMBER      |
| Mme FERLIN           | qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE    |
| Mme PATOUX           | qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE |
| Mme DEPELCHIN        | qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE    |
| M. PERLEIN           | qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ     |

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Par bail en date du 9 janvier 2017, la Régie Municipale des Eaux, propriétaire du Moulin à MORBECQUE a loué à la société Free Mobile des emplacements au sein de l'emprise de l'immeuble susvisé aux fins d'installation d'équipements de radiotéléphonie.

Par avenant n°1 en date du 17 octobre 2019, il a été acté la cession, à ILIAD 7, des droits et obligations de la société Free Mobile pour le site objet de la convention d'occupation, étant précisé que cette dernière continue à occuper le site transféré.

La société ILIAD 7, détenue à 70% par le groupe Cellenex, a changé de dénomination sociale pour devenir la société On Tower France.

La société On Tower France propose un avenant n°2 au bail reprenant les emplacements initiaux et y ajoutant trois nouvelles antennes et deux faisceaux hertziens sans occupation du domaine supplémentaire. Au niveau de la zone technique des travaux des travaux sont également prévus.

Le bail serait renouvelé par anticipation pour une durée de douze ans avec un montant de loyer annuel 4 875,00 € HT soit 5 850,00 € TTC. Ce loyer augmentera de 1% par an.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement en date du 12 décembre 2022,

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2 à la convention d'occupation privative du domaine public avec la société On Tower France dont le siège social se situe 58, avenue Emile Zola Immeuble Ardeko, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL.